

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIÉRACHE
DU 17 DÉCEMBRE 2025**

Date de convocation : Lundi 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres votant : 9

Présents avec voix délibératives : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Gilles QUEILLE.

Étaient représentés : M. Hugue COCHET par Mme Marie-Claire FORTIN et M. Laurent MARLOT par Mme Michèle DEGARDIN.

Excusés avec voix délibératives : M. Mathieu CANON, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Thomas HENNEQUIN, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Thierry VERDAVINE.

Présents : Mme Raphaëlle CROMBEZ, Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET et M. Benoît LEMAIRE.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise BERTRAND, M. Xavier BERTRAND, M. Xavier BOULANDE, Mme Marinella BRANQUART, Mme Estelle CALLAY, M. Sébastien CARTON, M. Maurice DEMAUX, Mme Marie DETERME, Mme Lucile DEVIN, M. Pierre DIDIER, M. Eric DONNAY, M. Pascal DEVILLERS, Mme Adeline DUPONT, M. Nicolas FRICOTEAUX, M. Bernard GREHANT, M. Willy HUYGHE, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-Jacques MATHIS, Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU, Mme Véronique TRAMUT, Mme Odile VALLIET et Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Secrétaire de séance : M. Patrick DUMON.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical est ouverte. Le Président remercie les membres présents et la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise pour la mise à disposition de la salle et son accueil.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 24 septembre 2025 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Proposition d'ajout d'une délibération :

- création d'un poste de Chargé de mission Ingénierie de Projets
- création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables ;
- Contrat Local de Santé Thiérache : validation et création d'un poste de coordonnateur du contrat ;
- Pacte Territorial Habitat : présentation et validation du cadrage budgétaire du projet ;
- Elaboration du SCoT AEC : révision de la gouvernance du projet ;

- Appel à projet pour la structuration d'une filière bois : validation du consortium et du projet présenté ;
- Programme LEADER 2023/2027 : sollicitation des financements pour l'animation 2026 et 2027 ;
- Pacte Sambre Avesnois Thiérache 3 : approbation ;
- Participation à la Protection Sociale Complémentaire : volet santé ;
- Questions diverses.

COMMUNICATION PRÉALABLE DU PRÉSIDENT

Bilan des MAEC :

Benoît Lemaire (Chambre d'Agriculture) et Raphaëlle CROMBEZ (Atelier Agriculture) ont présenté le bilan et les perspectives des MAEC

- Bilan 2023 : 216 exploitations engagées sur 13 829 hectares, permettant de mobiliser 12 millions d'euros sur 5 ans pour le territoire.
- Enjeux : Les mesures visent la protection de la biodiversité, des haies (90 km engagés) et des mares (808 recensées).
- Financement : Le territoire de la Thiérache capte environ 33 % de l'enveloppe régionale des Hauts-de-France depuis 2024.
- Perspectives 2026 : Malgré une baisse des crédits d'animation, l'accompagnement des agriculteurs se poursuivra, bien que la promotion active soit réduite.

Contrat en faveur de la Transition écologique : rappel des échéances de la dernière année

- Février et mars 2026 : état des lieux par le bureau d'étude JP Partner, représenté dorénavant par Mme Magali PENNEQUIN
- 2 mois plus tard : audit final
- Mai et juin 2026 : collecte de tous les justificatifs
- 31 juillet 2026 : date d'envoi du rapport final.

Mobilité

Le projet a été présenté à la déléguée interministérielle à la pauvreté lors d'une visite préfectorale. Bien que le terme "pauvreté" soit jugé stigmatisant, l'initiative est saluée comme le fruit d'une réflexion commune entre les acteurs du territoire. Le parc de véhicules, désormais complet et réceptionné, comprend huit voitures sans permis (Citroën Ami), huit scooters électriques et des vélos à assistance électrique. Ces moyens sont destinés aux jeunes suivis par la Mission Locale et le PLIE pour sécuriser leurs parcours professionnels (stages, entretiens ou rdv médicaux).

Malgré quelques retards administratifs et des ajustements techniques sur la géolocalisation des véhicules, le dispositif entre en phase opérationnelle. Les premiers bénéficiaires sont actuellement sélectionnés via des pré-entretiens vérifiant notamment l'obtention de l'ASSR. L'enjeu actuel est de répartir les véhicules de manière stratégique sur l'ensemble du territoire, notamment vers Hirson et la CC des Portes de la Thiérache, pour garantir une réelle proximité et compenser les carences des transports en commun.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ THIÉRACHE
APPROBATION DU CONTRAT
CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR

Le Contrat Local de Santé (CLS) concerne le territoire du Pays de Thiérache, regroupant les quatre Communautés de Communes : Thiérache du Centre, Trois Rivières, Portes de la Thiérache, Thiérache Sambre et Oise (soit 160 communes et 63 227 habitants). Considérant les indicateurs de santé et sociaux défavorables (surmortalité, chômage élevé) et une fragilisation de l'offre de soins, les élus du territoire et l'Agence régionale de santé ont décidé de signer un contrat local de santé articulé autour de 4 orientations Stratégiques :

- Soutenir l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et les étudiants.
- Porter une stratégie de promotion et de prévention en santé.
- Accompagner le vieillissement et renforcer l'offre à destination des personnes en situation de handicap.
- Favoriser la réponse en santé mentale.

Le Contrat Local de Santé nécessite la création d'un poste de Coordinateur, co-financé par l'ARS et les collectivités signataires, qui aura pour mission :

- Construire, animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS
- Organiser les différentes instances du CLS : COPIL, COTECH, Groupes de travail
- Mobiliser les acteurs concernés par le CLS

Délibération sur le Contrat Local de Santé Thiérache : Approbation du contrat et Création d'un poste de coordonnateur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A pris acte** de la signature du Contrat Local de Santé de Thiérache ;
- **A validé** ledit contrat ;
- **A décidé** la création d'un poste de coordinateur H/F pour le Contrat Local de Santé Thiérache, relevant de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale, sur la base du cadre d'emplois des attachés territoriaux, attaché territorial, 35h) à compter du 1/02/2026 ;
- **A précisé** que le recrutement s'effectuera par voie contractuelle (contrat de projet) pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- **A indiqué** que les missions principales du coordinateur consisteront à :
Construire, animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS
Organiser les différentes instances du CLS : COPIL, COTECH, Groupes de travail
Mobiliser les acteurs concernés par le CLS
- **A sollicité** Agence Régionale de Santé pour le financement du poste à hauteur de 30 000 € ;
- **A autorisé** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du projet et
- **A précisé** que les crédits budgétaires pour le poste seront inscrits au BP 2026, aux chapitre et articles correspondants.

PACTE TERRITORIAL HABITAT THIÉRACHE
CADRAGE BUDGÉTAIRE

Par délibération du 20 Mars 2025, les élus du Pays de Thiérache ont approuvé le principe d'engager, à l'échelle des 4 Communautés de communes du Pays de Thiérache, un Pacte territorial Habitat (PIG/France Rénov) pour une durée de 5 ans. Ce dispositif propose un cadre renouvelé pour la mise en place du service public de rénovation de l'habitat et se décline autour de trois volets d'interventions :

- Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
- Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, rénovation des copropriétés) et quels que soient les revenus ;
- Accompagnement (volet facultatif) : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

Avec l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre des dispositifs précédents, suivis et animés par le PETR du Pays de thiérache sur le territoire, il est proposé aux 4 Communautés de communes de mobiliser les enveloppes financières suivantes:

CC3R	Cibles	Objectifs	Prime/dossier en €	Montants
PO	Précarité Énergétique	70	500	35000
	Autonomie	80	400	32000
	LHI	10	750	7500
	Travaux Lourds	10	2000	20000

PB	Précarité Énergétique	6	500	3000
	Travaux Lourds	4	1500	6000
	Autonomie	4	300	1200
184				104700

CCTC	Cibles	Objectifs	Prime/dossier en €	Montants
PO	Précarité Énergétique	72	500	36000
	Autonomie	80	400	32000
	LHI	10	750	7500
	Travaux Lourds	10	2000	20000
PB	Précarité Énergétique	6	500	3000
	Travaux Lourds	4	1500	6000
	Autonomie	4	300	1200
186				105700

CCPT	Cibles	Objectifs	Prime/dossier en €	Montants
PO	Précarité Énergétique	45	500	22500
	Autonomie	50	400	20000
	LHI	4	750	3000
	Travaux Lourds	8	2000	16000
PB	Précarité Énergétique	5	500	2500
	Travaux Lourds	5	1500	7500
	Autonomie	2	300	600
119				72100

CCTSO	Cibles	Objectifs	Prime/dossier en €	Montants
PO	Précarité Énergétique	46	500	23000
	Autonomie	55	400	22000
	LHI	4	750	3000
	Travaux Lourds	8	2000	16000

PB	Précarité Énergétique	8	500	4000
	Travaux Lourds	5	1500	7500
	Autonomie	2	300	600
128				76100

Délibération sur le cadrage budgétaire du Pacte Territorial Habitat Thiérache

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A approuvé** le cadrage budgétaire du Pacte Territorial Habitat tel que présenté ci-dessus ;
- **A autorisé** le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en oeuvre de ce projet et
- **A précisé** que les crédits d'animation du Pacte Territorial Habitat seront inscrits au BP 2026, aux chapitre et articles correspondants.

<p>SCoT AEC THIÉRACHE RÉVISION DE LA GOUVERNANCE DU PROJET</p>

Par délibération du 5 juillet 2021, les élus du Pays de Thiérache ont validé la décision de prescrire l'élaboration d'un SCoT valant PCAET à l'échelle de ses 4 Communautés de communes.

Pour ce faire, ils ont défini des modalités de concertation comprenant :

- Une réunion de lancement, entretiens avec les élus et les acteurs locaux, séminaires SCoT et réunions de commissions thématiques,
- La publication d'articles dans les bulletins communaux et communautaires,
- La rédaction de lettres ou e-mails d'information,
- L'organisation de réunions publiques.

Par délibération du 20 septembre 2025, le Comité syndical a clôturé la 2ème phase de l'élaboration du SCoT-AEC Thiérache en prenant acte du débat organisé sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en séance. La démarche de conception du PAS avait préalablement fait l'objet d'une réunion de présentation et d'échanges avec les Personnes Publiques Associées ainsi que deux réunions publiques.

Au terme de ce temps de concertation et d'échanges, il est proposé de réviser les modalités de gouvernance pour l'élaboration du SCoT-AEC.

Cette révision s'articule autour de deux propositions : la création d'un **Comité d'Appui** et l'élargissement des **Personnes Publiques Associées (PPA)**

- **Élargissement des PPA** : Intégration de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), des gestionnaires d'infrastructures, et des Communautés de Communes limitrophes (Pays de Vermandois, Val de l'Oise, Pays de la Serre, Champagne Picarde)
- **Membres Proposés pour le Comité d'Appui** : Représentants de secteurs clés pour l'aménagement :
 - **Santé** : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).
 - **Économie** : Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre
 - **Agriculture** : Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, Chambre d'agriculture de l'Aisne.
 - **Logement** : Bailleurs sociaux, agences immobilières, notaires
 - **Tourisme** : Office de tourisme du Pays de Thiérache
 - **Autres** : Éducation, Eau (Présidents des Bassins d'Alimentation de Captage), Société civile (Conseil de développement)

Délibération sur le projet de coopération régionale (gaspillage alimentaire)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A approuvé** la proposition de révision des modalités de gouvernance du SCoT AEC Thiérache comprenant l'élargissement des PPA à l'ARS, la DREAL, les gestionnaires d'infrastructures, EPF Hauts-de-France et les Communautés de communes limitrophes et la mise en place d'un comité d'appui territorial.

APPEL À PROJET POUR LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS

Le PETR du Pays de Thiérache, en partenariat étroit avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, le Parc naturel régional de l'Avesnois et le Parc naturel régional Scarpe Escaut s'entendent pour conforter l'organisation et la structuration de la filière bois-énergie issue du bocage.

A ce titre, il est proposé de répondre à l'appel à projet « Pacte en faveur de la haie », via une candidature commune (en consortium) portée par l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache pour les années 2026 à 2028 afin de conforter l'animation technique et l'expertise sur les trois territoires (Avesnois, Thiérache, Valenciennois) et mettre en place une gouvernance des membres de la filière afin de permettre son développement et sa structuration avec l'ensemble des maillons de cette filière locale.

Le PETR du Pays de Thiérache contribuera au projet en valorisant les missions de son économe de flux. Son rôle sera de sensibiliser et d'informer les communes sur l'opportunité d'installer une chaudière bois dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine communal.

Pour le PETR du Pays de Thiérache, les dépenses sont estimées à hauteur de 25 850 € sur 3 ans pour lesquelles une participation financière de la DRAAF est sollicitée à hauteur de 15 510 €, soit 60 %.

Délibération sur l'appel à projet pour la structuration de la filière bois

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A approuvé** la participation du PETR au consortium proposé avec les 3AT et les PNR Avesnois et Scarpe Escaut pour consolider la structure de la filière bois à l'échelle des 3 territoires ;
- **A validé** le principe de contribution de l'économe de flux à ce projet ;
- **A sollicité** à hauteur de 60% la participation financière de la DRAAF pour le dépenses engendrées par le projet pour le PETR du Pays de Thiérache ;
- **A autorisé** le Président à effectuer toutes les démarches pour la mise en place de cette participation et
- **A précisé** que les crédits correspondants à cette participation seront inscrits au BP 2026, aux chapitre et article correspondants.

<p style="text-align: center;">ANIMATION DU PROGRAMME LEADER 2023/2027 SOLLICITATION DES FINANCEMENTS POUR L'ANIMATION 2026</p>

Le PETR du Pays de Thiérache, structure juridique porteuse du Groupe d'Action Locale depuis 2009, assure les missions d'animation, de gestion administrative et technique, de suivi et d'évaluation du programme LEADER. Il mobilise à cet effet 2 agents à temps plein : un animateur, chargé du pilotage et de la coordination du dispositif à l'échelle du PETR, et un gestionnaire, interlocuteur administratif et financier des porteurs de projets. Cette équipe anime de concert le programme et son comité de programmation, principale instance décisionnelle.

Au titre de l'année 2026, le coût de l'animation du GAL est estimé à 65 000 € pour lequel le Pays de de Thiérache sollicite la participation financière de l'Union Européenne au titre du Programme LEADER à hauteur de 70 % (45 500 €) sachant que le solde (19 500 €) est pris en charge par le PETR du Pays de Thiérache.

Délibération sur l'Animation du Programme LEADER 2023/2027 et sollicitation des financements pour l'animation 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A validé** le projet d'animation présenté ;
- **A approuvé** le plan de financement présenté ;
- **A sollicité** la participation de l'Union Européenne au titre du Programme LEADER à hauteur de 70 % ;
- **A autorisé** le Président à effectuer toutes les démarches pour la mise en oeuvre du Programme LEADER et
- **A précisé** que les crédits correspondants à cette animation seront inscrits au BP 2026, aux chapitre et article correspondants.

RECRUTEMENT ANIMATION DU PROGRAMME LEADER

Le programme LEADER 2023-2027 dispose d'une enveloppe de plus d'un million d'euros pour accompagner des actions faisant rayonner le territoire. La stratégie actuelle repose sur des axes complexes : transition écologique, économie circulaire, mobilité durable et renouveau du tissu économique local.

L'organisation actuelle s'appuie sur un binôme : une animatrice chargée du pilotage et de la coordination et une gestionnaire assurant le suivi administratif et financier du programme..

Toutefois, l'accélération du calendrier et la nécessité d'un accompagnement technique renforcé auprès des porteurs de projets (identification, montage de dossiers éligibles, ingénierie de projet) justifient la création d'une expertise supplémentaire. Afin de garantir la pleine consommation des fonds européens et de soutenir l'émergence de projets structurants sur le territoire, il convient de renforcer l'ingénierie territoriale par un nouveau poste dédié.

Délibération sur le recrutement de l'Animation du Programme LEADER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A décidé** la création d'un poste de Chargé de mission Ingénierie de Projets à compter du 1er janvier 2026 ;
- **A précisé** que ce poste relève de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale et que la rémunération sera fixée selon l'expérience du candidat sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- **A validé** les missions comme suit :
 - L'ingénierie de montage de dossiers pour les porteurs de projets publics et privés
 - L'expertise technique sur les dossiers
 - L'identification de projets de coopération interterritoriale et transnationale
 - Le suivi opérationnel de l'état d'avancement des projets en lien avec la gestionnaire du Programme LEADER
- **A autorisé** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en oeuvre du projet et
- **A précisé** que les crédits budgétaires pour le poste seront inscrits au BP 2026, aux chapitre et articles correspondants.

PACTE SAMBRE AVESNOIS THIÉRACHE 2025/2029 APPROBATION

Signé le 2 septembre 2025, le troisième volet du Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) couvre la période 2025-2029. Il met l'accent sur l'humain, la mise en réseau, l'innovation et l'expérimentation, tout en simplifiant les procédures de mise en oeuvre. Il fédère l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et de l'Aisne, ainsi que des intercommunalités et communes du territoire.

Pour sa mise en œuvre, l'État s'engage à mobiliser 45 millions d'euros de crédits exceptionnels, et le Département du Nord, 3 millions d'euros, en plus de la mobilisation des crédits de droit commun.

Le territoire, bien qu'ayant bénéficié d'une baisse du taux de chômage (passé de 16,5% à 12,5% entre 2018 et 2024), persiste avec un taux de pauvreté important, notamment chez les jeunes. Le nouveau Pacte s'articule autour de trois grands axes de politiques publiques:

1. **Développer l'attractivité du territoire** (économie, agriculture, mobilités, culture, patrimoine et tourisme).
2. **Changer le quotidien des habitants** (emploi, formation, éducation, santé, logement).
3. **Améliorer la sécurité du quotidien** (violences conjugales, respect des valeurs de la République, sécurité quotidienne).

Des enjeux transversaux comme l'ingénierie, le transfrontalier et la communication/capitalisation sont également intégrés. Le Pacte prend en compte la démarche de planification écologique et les objectifs du SRADDET. Sa gouvernance et son évaluation sont assurées par des instances comme le Comité de pilotage et le Secrétariat commun.

Délibération sur l'approbation Pacte Sambre Avesnois Thiérache 2025/2029

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A approuvé** le 3ème volet du Pacte pour la la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache couvrant la période 2025/2029 et
- **A autorisé** le Président à signer ledit contrat ainsi que d'éventuels avenants.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE VOLET SANTÉ

A compter du 1er janvier 2026, les collectivités territoriales et leurs groupements ont l'obligation de participer au volet santé de la protection sociale complémentaire de leurs agents à hauteur minimum de 15 € brut par mois et par agent.

Ce montant peut être modulé dans un but d'intérêt social. Le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra en aucun cas excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à la mutuelle.

Délibération sur la protection Sociale Complémentaire Volet Santé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A fixé** le montant de la participation de la structure au volet santé de la protection sociale complémentaire des agents à hauteur de 15 € ;
- **A autorisé** le Président à effectuer toutes les démarches pour la mise en place de cette participation et
- **A précisé** que les crédits correspondants à cette participation seront inscrits au BP 2026, aux chapitre et article correspondants.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est actuellement confronté à une évolution importante de son organigramme liée au prochain départ en retraite de sa chargée de comptabilité et de gestion des ressources humaines.

Ce départ programmé nécessite une anticipation rigoureuse pour garantir la continuité du service public et la sécurisation des actes financiers et administratifs de la collectivité. Plutôt que de procéder à un recrutement externe identique, le PETR souhaite optimiser les compétences internes et propose de transférer une partie des missions de comptabilité et de RH à l'assistante administrative à temps non complet (25h/semaine).

Ce transfert de missions implique une montée en charge significative de son plan de charge, rendant nécessaire le passage à un temps complet (35h/semaine).

L'augmentation du temps de travail de 10 heures hebdomadaires sera dédiée aux missions suivantes :

- **Volet Comptabilité** : Saisie des engagements, mandatement, suivi des factures et interface avec la trésorerie.
- **Volet Ressources Humaines** : Suivi des dossiers individuels, gestion des absences, préparation des éléments de paie et suivi des formations.

Délibération sur la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

- **A supprimé** le poste d'assistante administrative à temps non complet (25/35ème) au grade d'adjoint administratif ;
- **A créé** à compter du 1er janvier 2026, un emploi permanent à temps complet (35/35ème) relevant du grade d'adjoint administratif pour assurer les missions d'assistance administrative, de comptabilité et de gestion des ressources humaines ;
- **A autorisé** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet et
- **A précisé** que les crédits correspondants nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. Olivier CAMBRAYE

M. Patrick DUMON



Signature des membres présents

Mme Michèle DEGARDIN

Mme Marie-Claire FORTIN

Mme Bernadette HEDIART

M. Vincent LAMOUREUX,

Mme Katie LEFEVRE

M. Jean-Pierre PREVOT

M. Gilles QUEILLE